



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'ARI

du vendredi 30 mars 2012

Hôtel Mirabeau, Lausanne

Association Romande des Informaticiens

Case postale 110

1001 Lausanne

Sujet
1 Constitution de l'AG
1.1 L'AG débute à 17h05.
1.2 Le Président relève que les convocations ont été envoyées aux membres le 8 mars 2012. Idéalement, selon les délais statutaires, il convient d'envoyer la convocation 30 jours avant le début de l'AG.
1.3 Le Président fait office de secrétaire . Vu la faible audience, la désignation de scrutateurs n'est pas jugée nécessaire.
1.4 L'AG est constituée, et elle peut délibérer valablement.
2 Liste de présence
2.1 13 personnes sont présentes, en y incluant les 3 membres du comité (Georges Clerc, Valentin Bornand, Yves Fauth).
2.2 Il est rappelé que les votes se font à la majorité simple des voix exprimées.
2.3 L'AG est constituée, et elle peut délibérer valablement.
3 PV de l'AG 2011
3.1 Le PV de l'AG du 1 ^{er} avril 2011 a été publié sur notre site internet à la fin 2011. N'ayant pas fait l'objet de remarque, il est donc définitif, en application de l'art. 75 CC.
4 Rapport de gestion du président
4.1 Activités du Vendredi 1 ^{er} avril 2011 – Généalogie de l'iPhone & d'Android, Lausanne
4.2 Activités du Vendredi 24 juin 2011 – Visite de la centrale nucléaire de Mühleberg.
4.3 Activités du Vendredi 18 novembre 2011 – Conférence sur la rhétorique à Neuchâtel
4.4 Le comité s'est réuni à 5 reprises durant l'exercice.
5 Rapport financier
5.1 Lecture du rapport financier par le caissier, M. Georges-André Clerc.
5.2 Lecture du rapport de l'organe de révision qui confirme les éléments évoqués ci-dessus.
6 Décharge du comité.
6.1 Approbation des rapports et décharge au comité par une large majorité évidente.
6.2 Le comité remercie l'assemblée pour la confiance ainsi donnée.
7 Élections
7.1 Les 3 membres du comité sont reconduits tacitement dans leur mandat.
7.2 M. Philippe Pichon devient 1 ^{er} réviseur.

7.3 M. Pierre-Yves RoCHAT devient 2^{ème} réviseur.

7.4 xxx devient réviseur suppléant

8 Conclusion

8.1 Aucun point significatif n'est soulevé par les participants.

8.2 L'assemblée générale est close à 18h05